

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 septembre 2016



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - Mme HILY - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. ROZOY - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

Membres excusés : M. MASSON (pouvoir Mme DILLENSEGER) - Mme JUBAN (pouvoir M. MARTIN) - M. PIAN (pouvoir Mme CHARRET-GODARD) - M. LOVICHI (pouvoir M. DESEILLE) - M. FAVERJON (pouvoir Mme HERVIEU) - M. HOUPERT (pouvoir M. CHEVALIER) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)

OBJET

DE LA DELIBERATION

« Halle 38 » - Règlement intérieur - Conventions de mise à disposition

Madame Martin au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Dijon a la volonté de mettre en place une politique de développement culturel ouverte à tous les arts et d'inciter largement le public à approcher ces différentes esthétiques.

En complément d'une politique de diffusion, de spectacles et d'expositions, le soutien aux artistes se concrétise par de l'aide à la production en offrant des conditions de travail adaptées au besoin de la création artistique. A travers le projet d'atelier Halle 38, la Ville souhaite favoriser l'émergence sur le territoire dijonnais de jeunes artistes mais également l'installation d'équipes artistiques déjà confirmées, apportant alors une vitalité et une renommée au delà des frontières régionales.

Ainsi la Ville a fait l'acquisition en juillet 2015 d'une ancienne Halle Militaire, la « Halle 38 » située dans l'écoquartier « Heudelet 26 ». Les locaux ont fait l'objet d'une réhabilitation en 2016.

Ces nouveaux espaces permettront :

– de conforter l'accueil de la compagnie de théâtre « 26 000 couverts »

- d'accueillir des artistes plasticiens, sélectionnés par la Ville et le PARAC (FRAC Bourgogne, ENSA, Consortium et Direction Musées et Patrimoine) sur la base de projets artistiques.
- de proposer un lieu de recherche pour l'ENSA (Ecole Nationale Supérieure d'Art).

Un règlement intérieur fixant les conditions générales d'occupation des locaux est proposé.

Des conventions de mise à disposition spécifiques à chaque occupant doivent être établies.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le projet de règlement intérieur de la Halle 38 annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;

2 - approuver les projets de convention-type de mise à disposition, annexées au présent rapport :

. des espaces dédiés au « 26 couverts »

. des locaux à destination des artistes ,

. de l'atelier confié à l'Ecole Nationale Supérieure d'Art

et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;

3 - m'autoriser à signer les conventions définitives , ainsi que tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions et leur renouvellement.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 46

Abstentions : 8

Contre : 5